Nations Unies S/2009/653

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2009

Original : français

Lettre datée du 16 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Autriche, au mois de novembre 2009 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Thomas **Mayr-Harting**

09-65415 (F) 120110 130110

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 16 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Autriche (novembre 2009)

Introduction

En novembre 2009, sous la présidence de l'Autriche, le Conseil de sécurité s'est penché sur un grand nombre de questions, dont l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Soudan, la Somalie, l'Iraq, le Moyen-Orient et la Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil de sécurité a tenu 16 séances, dont 2 débats publics, 6 réunions d'information et 3 débats, ainsi que 13 consultations plénières. Le débat public sur la protection des civils en période de conflit armé était présidé par le Ministre des affaires étrangères autrichien, Michael Spindelegger. Lors de cette séance, le Conseil a adopté la résolution 1894 (2009) à l'unanimité.

Le Conseil a adopté 4 résolutions (sur la protection des civils en période de conflit armé, sur la Bosnie-Herzégovine, sur les sanctions relatives à la République démocratique du Congo et sur la Somalie), 2 déclarations présidentielles (sur la Guinée-Bissau et sur l'Iraq) et 3 déclarations à la presse (sur l'élection en Afghanistan, sur la Somalie et sur l'Armée de résistance du Seigneur).

Afrique

Guinée-Bissau

Lors d'une séance officielle le 5 novembre, le Conseil a entendu un exposé sur le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau que le Représentant du Secrétaire général, Joseph Mutaboba, a fait sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/552). Le Conseil a également entendu les exposés présentés par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa, et par la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadrice du Brésil, Maria Luiza Riberio Viotti. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont manifesté un vif soutien à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, profitant de la dynamique positive créée par les élections libres, régulières et transparentes de juin et juillet 2009. Ils ont également souligné la nécessité d'une réforme complète englobant tous les aspects du secteur de la sécurité.

À la suite des consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/29), dans laquelle il se félicitait de la tenue dans le cadre des élections présidentielles en juin et juillet 2009, réaffirmait son soutien aux

efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et réitérait l'importance d'asseoir la démocratie, la sécurité, l'état de droit, la réconciliation nationale et à renforcer la lutte contre l'impunité afin d'instaurer durablement la paix. Le Conseil a également souligné les difficultés rencontrées dans le secteur de la sécurité, de même que la nécessité de définir et de mettre en œuvre une stratégie nationale efficace et globale qui bénéficierait de l'appui des partenaires internationaux. Il a en outre accueilli avec satisfaction les préparatifs du passage, le 1er janvier 2010, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

La situation dans la région des Grands Lacs

Lors d'une séance officielle le 9 novembre 2009, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Président Olusegun Obasanjo, qui l'a informé de son intention de prendre du recul, à la fin de l'année, par rapport à son rôle d'Envoyé spécial compte tenu des progrès accomplis au regard de son mandat. Parallèlement, l'Envoyé spécial a fait savoir qu'il était prêt à s'impliquer plus avant dans le processus engagé si le Conseil le jugeait nécessaire. Pour permettre la poursuite de l'évolution positive dans la région des Grands Lacs, il a recommandé une approche fédératrice et ouverte à tous, rassemblant les Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et faisant aussi appel à d'autres acteurs internationaux actifs dans la région. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont remercié l'Envoyé spécial et son cofacilitateur, le Président Benjamin Mkapa, pour leur précieuse contribution au processus de paix dans la région. Ils ont souligné l'importance que revêtent la mise en œuvre intégrale des accords du 23 mars, la lutte contre l'impunité et la réforme complète du secteur de la sécurité. Ils ont rappelé leur inquiétude à propos de la présence continue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi que de la situation préoccupante de la population civile et des graves répercussions sur les civils de Kimia II, l'opération militaire entreprise par les Forces armées de la République démocratique du Congo avec le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). À cet égard, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la décision récente du Secrétaire général de retirer le soutien de la MONUC aux unités des Forces armées de la République démocratique du Congo impliquées dans des violations graves des droits de l'homme.

À l'issue de la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse et lui a fait part de l'hommage rendu à l'Envoyé spécial, le Président Obasanjo, et à son cofacilitateur, le Président Mkapa, pour leur travail en notant que les progrès accomplis dans la région étaient aussi dus au fait qu'ils y avaient pris une part active, et en encourageant les parties aux accords du 23 mars à travailler ensemble dans un esprit de recherche du compromis et de tenue des engagements pour parvenir à une mise en œuvre totale du processus. Il a exprimé à nouveau la profonde préoccupation du Conseil à propos de la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et s'est félicité de la décision récente de retirer le soutien de la MONUC aux unités des Forces armées de la République démocratique du Congo impliquées dans de graves violations des droits de l'homme.

Lors des consultations plénières du 17 novembre, le Conseil a entendu un rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA); il a informé le Conseil que la LRA était devenue un véritable problème régional qui ne pourrait être résolu que par la bonne coordination d'une démarche faisant non seulement appel aux pays de la région mais aussi aux missions de maintien de la paix des Nations Unies concernées. Les membres du Conseil ont condamné les activités de la LRA et insisté sur le fait que la protection des civils devait être la toute première priorité des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre ce groupe. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a donné lecture à la presse d'une déclaration dans laquelle les membres du Conseil ont condamné les attaques perpétrées par la LRA en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan, et exprimé leur profonde inquiétude face aux menaces que ce groupe faisait peser sur la population civile, la conduite des opérations humanitaires et la stabilité régionale. Les membres du Conseil ont aussi salué la coopération des États de la région et les ont encouragés à l'accroître, et ils ont en outre incité les opérations de maintien de la paix concernées à collaborer pour assurer la protection des civils.

République démocratique du Congo

Lors des consultations plénières du 19 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les éléments nouveaux concernant l'opération militaire Kimia II, entreprise par les Forces armées de la République démocratique du Congo avec le soutien de la MONUC. Les membres du Conseil ont exprimé leur grave préoccupation à propos de la situation humanitaire dans la région et se sont à nouveau félicités de la décision récente de retirer le soutien de la MONUC aux unités des Forces armées impliquées dans de graves violations des droits de l'homme. Ils ont souligné l'importance d'assortir de conditions le soutien aux Forces armées, ainsi que celle d'une formation et de procédures de contrôle adaptées. À l'issue de la séance, le Président s'est adressé à la presse et lui a fait part de l'hommage rendu au Sous-Secrétaire général pour l'exposé dans lequel il avait fourni au Conseil des informations utiles pour la prochaine reconduction du mandat de la MONUC. Il a réitéré la détermination du Conseil à poursuivre la lutte contre l'impunité et réaffirmé sa grave préoccupation à propos de la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, saluant par ailleurs la récente décision de retirer le soutien de la MONUC aux unités des Forces armées impliquées dans de graves violations des droits de l'homme.

Lors des consultations plénières du 25 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie, sur le rapport final du Groupe d'experts (S/2009/603) et sur les délibérations que les membres du Comité avaient tenues sur le rapport du Groupe d'experts lors des consultations du Comité, les 18 et 20 novembre.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1896 (2009) par laquelle il a reconduit le régime de sanctions relatif à la République démocratique du Congo et prolongé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 novembre 2010.

Madagascar

Lors de consultations à huis clos tenues le 17 novembre au titre des « Autres questions », le Conseil a été informé de la situation à Madagascar par le Conseiller politique principal, Tiébilé Dramé, qui a rendu compte du consensus auquel sont parvenues les parties malgaches à Addis-Abeba le 6 novembre, ainsi que de la mission d'assistance électorale en cours à Madagascar. Les membres du Conseil se sont félicités du consensus obtenu à Addis-Abeba le 6 novembre. Ils ont apporté leur appui à l'action menée par les Nations Unies dans le cadre du processus, en particulier la mission de consultation électorale envoyée à Madagascar le 16 novembre. Ils ont exprimé l'espoir que les forces politiques de Madagascar mettront rapidement un point final à la formation du gouvernement. Ils ont encouragé l'équipe conjointe de médiation à poursuivre ses efforts pour aider à la mise en œuvre des prochaines étapes convenues à Addis-Abeba, en particulier le référendum sur la Constitution et l'organisation des élections. À l'issue de la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse et lui a fait part des principales vues exprimées par les membres.

Somalie

Le 16 novembre, lors de consultations privées, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, Claude Heller, Représentant permanent du Mexique a présenté au Conseil le rapport demandé tous les 120 jours sur les travaux du Comité. Le Conseil a également examiné les mesures définies aux paragraphes 1, 3 et 7 de sa résolution 1844 (2008) et jugé leur maintien nécessaire au règlement de la situation en Somalie, menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

Le 18 novembre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé d'Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, sur la situation concernant les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans les eaux territoriales et en haute mer au large des côtes somaliennes, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/590). Il a souligné que les déploiements de forces navales internationales et les mesures d'autoprotection des navires avaient réduit le nombre d'actes de piraterie réussis mais que la piraterie était un symptôme de l'instabilité qui régnait en Somalie et qu'il fallait s'attaquer à ses causes profondes selon une approche concertée et coordonnée à tous les niveaux. À cet égard, il a signalé les divers efforts déployés par des entités des Nations Unies telles que l'Organisation maritime internationale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Les membres du Conseil ont salué l'engagement des organisations et des États qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie à la lutte contre la piraterie et aux travaux du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Ils ont également préconisé que des poursuites judiciaires soient engagées contre les auteurs soupçonnés de tels actes et demandé qu'une assistance soit fournie à des pays de la région, en particulier au Kenya et aux Seychelles, qui étaient disposés à accepter ceux qui avaient été appréhendés par des forces navales internationales pour les traduire en justice.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1897 (2009) par laquelle il a décidé de reconduire, pour une période de 12 mois, les autorisations

visées par les résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008), accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition à la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes.

Soudan

Le 30 novembre, lors d'une séance officielle, le Conseil a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/592), et du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibril Bassolé, sur le processus politique. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à l'action menée par la MINUAD et aux efforts déployés par M. Bassolé, en sa qualité de Médiateur en chef conjoint. Les membres du Conseil ont signalé que le processus politique au Darfour en était à un point critique, exhorté donc toutes les parties à s'engager à trouver une solution pacifique au conflit et lancé également un appel, en particulier à tous ceux qui n'avaient pas encore rallié le processus de paix pour qu'ils le fassent sans tarder. Les membres du Conseil ont également exprimé leur vive préoccupation devant les attaques perpétrées contre le personnel de la MINUAD et des agents des organismes d'aide humanitaire. Ils ont demandé à toutes les parties de garantir sans condition, plein accès et sécurité aux agents humanitaires et au personnel des Nations Unies, de libérer immédiatement les otages et de traduire en justice les auteurs de ces actes. Les membres du Conseil ont continué à demander instamment que la MINUAD soit déployée et qu'elle puisse opérer avec un maximum d'efficacité. Ils ont en outre souligné qu'ils continueraient, par l'intermédiaire du Médiateur en chef conjoint, à suivre l'évolution du processus de paix de Doha. À l'issue de la séance, le Président s'est adressé à la presse pour lui exposer les principales vues des membres du Conseil.

Asie

Népal

Le 6 novembre, le Conseil a, lors d'une séance publique, entendu un exposé de la Représentante du Secrétaire général Karin Landgren, sur la situation au Népal et les activités de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP); celle-ci a également présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUNEP (S/2009/553). Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur le processus de paix et réaffirmé la nécessité pour toutes les parties d'œuvrer de concert dans un esprit de coopération pour faire avancer le processus de paix et créer les conditions nécessaires à l'exécution du mandat de la MINUNEP. À l'issue de la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse en réaffirmant le soutien du Conseil en faveur du processus de paix et des activités de la MINUNEP.

Afghanistan

Le 6 novembre, lors de consultations plénières, le Secrétaire général a fait au Conseil le compte rendu de la visite qu'il a effectuée aux Émirats arabes unis et en Afghanistan les 1er et 2 novembre principalement dans le but de témoigner sa

solidarité au personnel des Nations Unies à la suite des attentats terroristes perpétrés le 29 novembre contre l'ONU à Kaboul. Il a informé le Conseil des mesures temporaires prises pour renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies, en insistant sur le fait qu'il n'était nullement question pour l'ONU d'évacuer ou de réduire ses effectifs en Afghanistan. Il a en outre souligné qu'il fallait que le Gouvernement et le peuple afghans scellent un nouveau pacte et que les Afghans se sentent de plus en plus impliqués. Les membres du Conseil se sont félicités de la volonté persistante de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) d'aider le peuple et le Gouvernement afghans à parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité. À l'issue des consultations, le Président du Conseil a donné lecture à la presse d'une déclaration prenant acte de l'aboutissement du processus électoral, félicitant le peuple afghan de son engagement résolu et dynamique et de sa participation aux élections et saluant les efforts de ceux qui ont œuvré à rendre le processus crédible. Les membres ont mis l'accent sur la nécessité de relancer un processus politique sans exclusive et invité le nouveau Gouvernement afghan à trouver des solutions efficaces aux problèmes auxquels se heurte le pays. Ils ont réaffirmé leur volonté d'aider l'Afghanistan dans sa quête de paix, de réconciliation, de démocratie et de reconstruction et condamné les violents actes terroristes perpétrés par les Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes.

Iraq

Le 16 novembre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, sur la base du rapport du Secrétaire général en application des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2009/585). Le Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Hamid al-Bayati, a présenté les vues de son gouvernement. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont tenu résolument à ce que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continue à jouer son rôle en Iraq et convenu que la préparation des prochaines élections, les questions de réconciliation nationale et les problèmes humanitaires figuraient au premier rang des priorités. À l'issue de consultations officieuses, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle le Conseil s'est félicité de l'accord intervenu le 8 novembre au Conseil des représentants concernant les modifications à la loi électorale iraquienne; appuyé fermement l'assistance que la MANUI continue d'apporter au peuple et au Gouvernement iraquiens dans la perspective des élections législatives nationales de janvier 2010, et s'est associé à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les formations politiques et à leurs dirigeants pour qu'ils fassent preuve de sagesse politique durant la campagne électorale et participent au scrutin dans un esprit d'unité nationale. Le Conseil a également tenu à souligner qu'il condamnait dans les termes les plus énergiques la série d'attentats terroristes perpétrés à Bagdad les 19 août et 25 octobre 2009. Le Conseil s'est félicité en outre de ce que de hauts responsables de l'ONU se sont récemment rendus en Iraq pour des consultations préliminaires sur la sécurité et la souveraineté de l'Iraq.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 novembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, qui a indiqué que l'action politique menée en vue de parvenir à une solution négociée des deux États avait abouti à une grave et profonde impasse, alors même que des efforts sur les plans de la sécurité et de l'économie continuaient d'être déployés sur le terrain. Il a réitéré l'appel du Secrétaire général tendant à voir adopter immédiatement des mesures en vue de renforcer le processus, réaffirmer les exigences de la Feuille de route et la nécessité de les appliquer, ainsi que définir des paramètres clairs aux fins des négociations sur toutes les questions fondamentales sur la base des résolutions du Conseil et des accords conclus entre les parties. Il a rappelé que le Secrétaire général avait publié une déclaration dans laquelle il déplorait la décision d'Israël de poursuivre les activités d'implantation de colonies de peuplement et avait dit la consternation que lui inspirait la poursuite des démolitions et des expulsions à Jérusalem. Il a indiqué que la situation à Jérusalem-Est soulignait qu'il importait que les parties s'abstiennent de tout acte de provocation ou d'incitation. Il a rappelé, à propos de la situation dans la bande de Gaza, que des éléments clefs de la résolution 1860 (2009) restaient à appliquer. Il s'est inquiété de la détérioration des infrastructures publiques, de la dégradation de l'environnement et de la destruction des conditions de vie dans la bande de Gaza et du fait qu'aucun véritable progrès n'avait été fait pour relancer des activités de construction civile essentielles de l'ONU. Il a signalé que 12 roquettes et mortiers avaient été tirés de Gaza dans le sud d'Israël au cours de la période considérée.

Lors de consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont instamment prié les parties de reprendre rapidement les négociations de paix. Ils ont souligné que Israéliens et Palestiniens devaient s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route et plusieurs d'entre eux ont préconisé le gel complet par Israël des activités d'implantation de colonies de peuplement, y compris dans Jérusalem-Est. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et réitéré leur appel en faveur de la pleine application de la résolution 1860 (2009).

Liban

Le 10 novembre, le Conseil a tenu des consultations officieuses sur la situation au Liban et entendu un exposé de Michael Williams, Coordonnateur spécial pour le Liban, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2009/566). Il a relevé les faits nouveaux intervenus au Liban, en particulier la formation d'un gouvernement d'union nationale le 9 novembre. Il a souligné qu'il importait de réamorcer sans tarder le dialogue national en vue de reprendre les discussions sur des questions qui revêtent une importance capitale pour le Liban et qui concernent la pleine application de la résolution 1701 (2006). Il a également évoqué de graves incidents et violations de la résolution et informé le Conseil des questions en suspens. Le Conseil a également entendu un exposé du Sous-Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix qui a fait le point des aspects opérationnels et de la sécurité des activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans sa zone d'opérations. Les membres du Conseil ont salué les progrès qui se sont traduits par la formation

du nouveau gouvernement d'union nationale du Liban et indiqué qu'ils continuaient à soutenir l'action de la FINUL et les efforts du Coordonnateur spécial.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 23 novembre, le Conseil a, au cours d'un débat public, entendu un exposé du Haut-Représentant et du Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, sur la base de son deuxième rapport au Secrétaire général (voir S/2009/588), couvrant la période du 1er mai au 31 octobre 2009. Il a indiqué que cinq conditions et deux exigences n'ayant pas été satisfaites, faute de progrès dans ce sens, le Conseil de mise en œuvre de la paix réuni les 18 et 19 novembre n'avait pu procéder à une évaluation positive de la situation qui aurait permis de fermer le Bureau du Haut-Représentant au profit de la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne doté de pouvoirs renforcés. Le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, Nikola Spiric, a fait une déclaration devant le Conseil qui a également entendu une déclaration de la présidence de l'Union européenne et de la Serbie.

Le 18 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1895 (2009), par laquelle il a autorisé la reconduction pour une nouvelle période de 12 mois jusqu'au 19 novembre 2010, du mandat de la Force de stabilisation de l'Union européenne chargée d'assurer le maintien du respect des Accords de paix de Dayton de 1995.

Questions thématiques et générales

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Au cours de consultations plénières, le 19 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), M. Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution, concernant la période allant du 14 août au 19 novembre 2009. À l'issue de l'exposé, les membres du Conseil ont remercié le Comité et son Président pour leurs efforts, procédé à un échange de vues sur les travaux du Comité pendant cette période et pris note avec intérêt du rapport intérimaire du Groupe d'experts présenté au Conseil le 11 novembre conformément à l'alinéa d) du paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) et au délai fixé par le Conseil le 14 septembre. Les membres du Conseil se sont félicités du début des travaux du Groupe d'experts et exprimé le vœu que celui-ci poursuive son travail, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et sous la direction du Comité, aux fins de l'application intégrale des mesures prévues dans ses résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de respecter strictement ces résolutions et rappelé que l'objectif final de ces efforts demeurait la dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques. Ils ont salué et encouragé les efforts diplomatiques déployés actuellement à cette fin.

Rapports coordonnés des présidents des comités contre le terrorisme

Le 13 novembre, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel les présidents des trois organes subsidiaires du Conseil s'occupant de la lutte antiterroriste, à savoir les comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) ont informé le Conseil du travail accompli par ces comités au cours des six mois précédents. Pour commencer, le Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Ranko Vilovic, Représentant permanent de la Croatie, a présenté au Conseil un exposé sur la coopération entre les trois comités et leurs groupes d'experts respectifs, au cours duquel il a insisté sur le fait que les trois comités attachaient une grande importance à la coordination et à la coopération entre leurs groupes d'experts, à savoir l'Équipe de surveillance des activités d'Al-Qaida et des Taliban, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004). S'agissant du Comité contre le terrorisme, l'Ambassadeur Vilovic a informé le Conseil de l'adoption de l'examen intérimaire de la Direction exécutive du Comité, de l'achèvement des évaluations préliminaires de la mise en œuvre et du processus d'évaluation y relatif en cours, ainsi que des visites effectuées dans les États Membres et du dialogue engagé avec ces derniers. Le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), Jorge Urbina, Représentant permanent du Costa Rica, a mis l'accent sur l'examen complet de l'état de l'application de la résolution, notamment les réunions publiques auxquelles ont participé l'ensemble des États Membres de l'ONU et les organisations internationales et régionales compétentes. Le Président a également informé le Conseil des activités de proximité en cours, notamment des ateliers régionaux et des activités au niveau des pays. Le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, Thomas Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche, a informé le Conseil de l'état de l'application de la résolution 1822 (2008), en particulier l'état d'avancement de l'examen de tous les noms inscrits sur la Liste récapitulative et de la publication des résumés des motifs ayant présidé à leur inscription. En outre, il a informé le Conseil des difficultés liées à la Liste récapitulative et aux procédures du Comité et évoqué dans ce contexte l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil d'ici la fin de l'année. Au cours du débat qui a suivi l'exposé, les membres du Conseil ont déclaré soutenir les activités des trois comités et plusieurs États Membres de l'ONU ont abordé des questions connexes.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 11 novembre, le Conseil a tenu un débat public, présidé par le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, Michael Spindelegger, sur la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé », aux fins duquel le Représentant permanent de l'Autriche avait présenté un document de réflexion (S/2009/567).

Tout d'abord, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1894 (2009), dont le texte avait été établi par l'Autriche, à laquelle s'étaient joints 30 pays, dans laquelle il se disait à nouveau disposé à intervenir en cas de conflit armé où des civils seraient pris pour cibles ou l'acheminement de secours humanitaires destinés à des civils serait entravé. Le Conseil a également déclaré être conscient du fait que les missions de maintien de la paix avaient besoin d'instructions opérationnelles détaillées pour s'acquitter des tâches et responsabilités liées à leur mandat de protection des civils, et prié le Secrétaire général d'élaborer, en étroite consultation avec les États Membres, notamment les pays qui fournissent des contingents

militaires et du personnel de police et avec les autres intervenants, un concept opérationnel pour la protection des civils. Le Conseil a prié le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions ayant un mandat de protection élaborent des stratégies de protection détaillées et de mettre au point, à l'intention des missions des Nations Unies, des instructions relatives à l'établissement des rapports sur la protection des civils en période de conflit armé en vue de renforcer le suivi et le contrôle par le Conseil de l'exécution des mandats de protection.

Le Conseil a ensuite entendu des déclarations du Secrétaire général; du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, qui s'est exprimé au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix; et de la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kyung-wha Kang. À l'occasion du dixième anniversaire de la mobilisation du Conseil de sécurité en faveur de la protection des civils en période de conflit armé, les trois orateurs ont convenu que des progrès avaient été réalisés mais ont insisté sur le fait que le Conseil, les États Membres et l'ONU devaient renouveler leur engagement envers le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme et des réfugiés afin que les civils soient mieux protégés dans les situations de conflit armé.

Durant le débat qui a suivi, où 61 délégations ont pris la parole, s'est dégagé un large consensus sur le fait que des efforts plus importants devaient être déployés pour renforcer le respect du droit international par les parties aux conflits armés, afin de garantir la protection des populations civiles en période de conflit armé. Les participants ont convenu que la mise en œuvre de mandats de protection par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devait encore être améliorée et que cela nécessitait d'étroites consultations, notamment entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat de l'ONU et les pays contributeurs de contingents et d'unités de police civile, avant la mise en place des missions de maintien de la paix et tout au long de celles-ci.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 25 novembre, au cours d'un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, le Conseil a invité le Président de la Commission de consolidation de la paix, Heraldo Muñoz, Représentant permanent du Chili, à présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444). Le Conseil a également entendu des déclarations de la part des représentants du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, d'El Salvador, du Canada, de la Finlande, de l'Inde, de la République de Corée, de la Suède et de la Suisse, à leur demande. Les membres du Conseil ont félicité la Commission, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'action qu'ils avaient menée au cours de leur troisième année de fonctionnement. Le Conseil a également salué le travail des réunions de la Commission consacrées à des pays et encouragé la Commission à continuer d'améliorer ses méthodes de travail afin d'aider les pays concernés à obtenir des résultats sur le terrain en matière de consolidation de la paix. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de l'amélioration de la coordination et de la coopération de la Commission avec les parties prenantes concernées au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur. Ils ont également déclaré qu'ils étaient favorables au renforcement de l'interaction entre le Conseil et la Commission et souligné qu'ils étaient résolus à perfectionner le travail de la Commission en contribuant de manière constructive à son examen en 2010.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 12 novembre, comme convenu précédemment par les autres membres du Conseil, le Président du Conseil a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/64/2), qui portait sur la période allant du 1er août 2008 au 31 juillet 2009.

Au nom de tous les membres du Conseil, le Président a déclaré qu'au cours de la période considérée, le Conseil s'était penché sur un grand nombre de questions régionales, thématiques et générales. Le Conseil avait tenu 228 séances officielles, dont 205 publiques, ainsi que 18 réunions avec les pays qui fournissent des contingents. Il avait également tenu 141 consultations plénières. Au cours de cette période, le Conseil avait adopté 53 résolutions et 43 déclarations présidentielles et publié 35 déclarations à la presse. En outre, le nombre de débats publics et de réunions publiques d'information tenus par le Conseil aux fins de ses nombreuses activités avait augmenté.

Réunion solennelle organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le 30 novembre, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration, au nom des membres du Conseil, à la réunion solennelle organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans son allocution, le Président a déclaré que si le Conseil demeurait vivement préoccupé par la situation sur le terrain, la communauté internationale avait constaté que les efforts diplomatiques visant à relancer les négociations bilatérales s'étaient intensifiés au cours de l'année. Il a rappelé que les membres du Conseil avaient constamment salué et encouragé ces efforts et espéraient vivement qu'ils permettraient de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Président du Conseil a souligné que, pour aller de l'avant, les parties devaient éviter d'agir d'une manière qui minait la confiance et risquait de porter préjudice aux résultats des négociations.